



Nombre de
membres en
exercice : 29
Présents : 22
Votants : 29
Pour : 29
Contre : /
Abstention : /

DELIBERATION N° 3

L'an deux mil dix-neuf, le seize décembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 10 décembre 2019

Membres présents : F. GONZALEZ, L.DARRIBEROUGE, G. LASSABE, MJ ROQUES, J.DOS SANTOS, AM BARTHE, M. EVENE, JM BAGNERES-PEDEBOSCQ, JD BONNOME, J.DARRIGADE, S.PUYO, MA THEBAUD, MA POCHAT, C. DUPIN, A.VALOT, G.ELGART, MJ ESPIAUBE, J.DUBOURDIEU, JP CRESPO, C. MARTIN, JM DOURTHE, F.DUPLASSO,

Membres excusés ayant donné procuration : C.DUFOUR (pouvoir à AM BARTHE), P. ACEDO (pouvoir à L.DARRIBEROUGE), C. ORDONNES (pouvoir à J.DOS SANTOS), A. LECHEVALLIER (pouvoir à JM BAGNERES-PEDEBOSCQ), G. MOSCHETTI (pouvoir à JD BONNOME), M.LORDON (pouvoir à F.GONZALEZ), C.LOUSTALET (pouvoir à JP CRESPO),

Secrétaire de séance : MJ ROQUES

Monsieur le Maire expose que l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que jusqu'à l'adoption du budget, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement (masse des crédits) du budget de l'exercice précédent (dépenses totales déductions faites de celles imputées aux chapitres 16 et 18).

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses diverses tant en acquisition de matériel que des travaux qui doivent débiter avant l'adoption du Budget Primitif.

La masse des crédits de la section d'investissement de 2019 pour engager le ¼ est de 5 969 440 € (soit 6 942 791 € de crédits totaux - 973 351 € de dette chapitre 16) ce qui autorise un volume de 1 492 360 €.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de 153 400 €.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Opération 107 : ECOLES	6 000 €
➤ Matériel informatique	1 500 €
➤ Stores Ecoles Langevin et Lanusse	4 500 €
Opération 113 : BATIMENTS COMMUNAUX	41 000 €
➤ Travaux d'urgence	20 000 €
➤ Peinture extérieure Gare	11 000 €
➤ Centre Technique : escalier zone stockage voirie	10 000 €
Opération 120 : COMPLEXES SPORTIFS	5 000 €
➤ Renforcement structure Fronton Pique	5 000 €
Opération 34 : VOIRIE ET RESEAUX	68 400 €
➤ Travaux d'urgence	30 000 €
➤ Rue Perse (reprise plateau surélevé)	8 400 €
➤ Travaux Delaur	30 000 €
Opération 91 : ACQUISITION DE BIENS	33 000 €
➤ Matériel informatique	3 000 €
➤ Matériel électoral	2 000 €
➤ Matériel garage	1 500 €
➤ Matériel voirie	1 500 €
➤ Matériel espaces verts	1 500 €
➤ Matériel bâtiments	2 500 €
➤ Remplacement matériel en urgence	5 000 €
➤ Matériel téléphonique	16 000 €

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

. **Autorise** Monsieur le Maire, conformément aux dispositions de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, à engager, liquider et mandater les dépenses présentées ci-dessus.

. **Dit** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2020.

Pour extrait certifié conforme

Boucau, le 17 décembre 2019

Le Maire,



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 18/12/2019

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 18/12/2019